

Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Tahar, Conseillère communale PS, relative à la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar, Gemeenteraadslid PS, betreffende de behandeling van asielzoekers en erkende vluchtelingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Si vous permettez, je ferai la lecture de mon interpellation pour les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'en prendre connaissance. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du CPAS, les guerres et les conflits armés à l'échelle mondiale ont provoqué un afflux croissant de migrants et de réfugiés en quête de sécurité et de dignité. Si leur nombre est plus important dans les pays limitrophes des zones de violence, force est de constater qu'ils continuent d'affluer vers les pays de l'Europe de l'Ouest et en l'occurrence vers la Belgique. Conformément au droit international et à la convention de Genève de 1951, la Belgique doit se montrer solidaire aux peuples opprimés et organiser l'accueil et la prise en charge de ces populations en exil dont une part non négligeable est constituée de femmes et d'enfants en bas âge. S'agissant de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, pouvez-vous nous préciser comment vous avez ou non anticipé cette crise humanitaire et réfléchi aux réponses structurelles à y apporter ? À ce jour, la Commune dispose-t-elle de données précises relatives au nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés reconnus, installés bien sûr sur notre territoire communal ? Dans l'affirmative, pouvez-vous recenser le nombre d'enfants migrants et de réfugiés scolarisés dans nos écoles communales ? Existe-t-il une prise en charge spécifique, psychologique, sociale, éducative, juridique en faveur de ce jeune public ? Si oui, quels sont les organismes impliqués dans cette procédure d'intervention et comment se déroule le travail de partenariat avec la Commune ? Nous savons que des demandeurs d'asile qui obtiendront un statut de réfugié pourront prétendre au revenu d'intégration sociale, à une aide équivalente du CPAS, dès lors, nous sommes en droit de nous interroger sur les modalités de prise en charge en matière d'accès au logement, de soins de santé, à l'enseignement et au travail. Qu'en est-il des autres formes d'aide sociale, garanties locatives, premier loyer, facture d'énergie que le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean aura à assumer sur ses fonds propres ? Le centre public d'action sociale va-t-il créer des initiatives locales d'action sur son territoire eu égard à l'article 57 ter introduit en 2013 dans la loi organique des CPAS ? Enfin, qu'en est-il des collaborations avec le cabinet du secrétaire d'État à l'Asile, Théo Francken concernant le plan de répartition des demandeurs d'asile ? Quels seront les critères de répartition des places à créer par les CPAS, et plus particulièrement par celui de Molenbeek-Saint-Jean ? Les finances de la Commune étant extrêmement limitées, avons-nous une idée précise de l'enveloppe budgétaire qui sera octroyée au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean afin d'assurer les besoins supplémentaires en terme de personnel, de logistique et d'interprétariat ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais commencer à vous répondre et je pense que le président du CPAS complétera. La crise de l'asile suppose une réponse globale, chacun à son niveau et selon ses moyens se doit d'assumer ses responsabilités. Dans ce contexte, Molenbeek assume les siennes, fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité. Il est extrêmement difficile de fournir un chiffre fiable concernant le nombre exact des demandeurs d'asile de réfugiés reconnus sur le territoire de la Commune. Toutefois, sur base des recherches qui ont été effectuées, je peux vous fournir les précisions suivantes : nous avons 103 réfugiés reconnus inscrits dans la Commune. Les candidats réfugiés répertoriés sont au nombre de 1.175, donc 44 personnes avec un titre de séjour provisoire valable, 579 avec un titre de séjour ou documents expirés et 552 qui n'ont aucun titre de séjour. Ces chiffres ne reprennent pas les ressortissants candidats à l'exil qui ont obtenu la protection subsidiaire. À Molenbeek, il y a un accueil des enfants primo-arrivants dans les écoles depuis de nombreuses années. Nos enseignants ont développé une expérience en matière d'accueil et de scolarisation de ces enfants. Il s'agit des titulaires de classe, mais aussi de professeurs qui sont spécialement engagés pour encadrer des groupes d'enfants qui ne maîtrisent pas la langue française dans le cadre du dispositif d'adaptation à la langue d'enseignement. Il s'agit des classes de soutien qui sont prodigués quelques heures par semaine par des enseignants spécialisés dans ce type d'apprentissage. À Molenbeek, il y a 156 enfants qui sont concernés par ce dispositif et la Cellule pédagogique est à la disposition des écoles pour proposer un accompagnement dans les classes, des formations continues sur le sujet, des ressources et outils pédagogiques ad hoc. En effet, la maîtrise du français est le défi clé pour la réussite scolaire de ses enfants primo-arrivants. Vous constatez donc que les écoles développent des collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent également s'appuyer. Il y a également des services communaux, je pense notamment au logement, au fonctionnaire de prévention, et des services para-communaux comme le Sampa qui ont aussi une attention particulière à ces nouveaux migrants. En ce qui concerne les questions spécifiques relatives au rôle du CPAS, Monsieur Vanden Hove va vous donner plus de détails.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport au CPAS, ce qui est important à dire, c'est qu'on anticipe cette problématique depuis très longtemps, on est le seul CPAS de la Région bruxelloise à avoir un service spécifique qu'on appelle le service d'aide médicale urgente qui gère à Molenbeek plus de 1.200 personnes. On a obtenu les chiffres lors de la dernière Conférence des Présidents de CPAS et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean qui est en 2^e position par rapport au nombre de personnes aidées sous ce genre de statut, juste après Bruxelles-Ville. On gère actuellement le squat du boulevard Léopold II, on y organise une veille sanitaire grâce à 2 médecins. Dans ce squat on a répertorié 15 personnes qui sont concernées par la crise de l'asile, ils sont en cours de procédure. On collabore avec 2 associations : Vluchtelingenwerk et le CIRE dans le cadre de conventions avec Fedasil. Il y a 3 immeubles qui accueillent des réfugiés, il y a une collaboration avec ces associations. Vous avez entendu parler du projet qui est passé au Collège d'un nouveau bâtiment dans lequel il y aura aussi une collaboration.

Par rapport aux ILA, je vais vous avouer qu'au niveau du CPAS, on n'est pas demandeur d'en créer et on ne nous le demande pas pour l'instant. Vu le statut socio-économique de la Commune, vu les difficultés, vu le profil sociologique de la Commune,

jusqu'à présent, on ne nous a pas demandé de créer ce type de structure, d'autant plus que son financement est sous-évalué pour l'instant. Donc les moyens qu'on recevrait ne correspondraient pas aux besoins nécessaires pour prendre en charge convenablement ce type de personnes. Il faut savoir quand même que ce type de problématique, à mon avis, ne doit pas être vu uniquement sous un angle local et communal, il y a des collaborations entre l'AVCB, nos deux cabinets de tutelle régionaux et le cabinet fédéral Fedasil pour avoir une approche globale de la problématique dans la Région, pour avoir une solidarité et une répartition équitable et normale sur le territoire de la Région en fonction des possibilités de chaque Commune. Ça se passe à ce niveau-là, il y a encore une réunion jeudi passé à laquelle j'ai assisté à l'AVCB pour voir effectivement quels sont les besoins, le souci étend que personne ne peut rester sur le carreau et que tout le monde soit pris en charge par les CPAS avec les moyens nécessaires.

En plus de signaler de tout ce qui se fait au niveau de la Commune, notre cellule alphabétisation qui avec des classes ouvertes pour ce type de public, avec un public qui vient d'ailleurs en nombre pour l'instant, on collabore avec l'ASBL Convivial, on a un bâtiment qui appartient au CPAS avec des appartements de transit dont 2 appartements ont été mis à disposition de familles syriennes qui sont logées à cet endroit-là pour l'instant. La gestion de ces bâtiments et le suivi social se fait avec le CPAS et l'ASBL Convivial.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour ces éléments d'éclaircissement. Je voudrais juste revenir sur vos propos quand vous dites que 15 personnes sont concernées par la crise de l'asile, en faisant référence au squat le long du boulevard Léopold II. Je sais en réalité qu'il y a beaucoup plus de personnes et donc est-ce que vous êtes en train de faire une distinction entre réfugiés économiques et réfugiés politiques ? Parce que, c'est vrai que ce n'est pas directement le sujet de mon interpellation, mais je voudrais juste bien comprendre vos propos, j'entends que la Commune n'a pas suffisamment les moyens, ne s'inscrit pas dans une démarche de mettre en place des initiatives locales, j'en comprends les raisons, on peut être d'accord ou pas, mais je voudrais juste bien comprendre ce propos de distinction que vous faites, 15 personnes concernées par la crise de l'asile, non. Toutes ces personnes dans ce squat sont concernées par la crise de l'asile. Après, vous apportez des nuances et des distinctions, mais de grâce, elles sont toutes là parce qu'à un moment donné, ils n'ont pas le choix de se retrouver ailleurs.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais prendre un autre exemple, j'ai été invité il y a un mois ou deux à une réunion spécifique sur les Roms. J'ai eu un discours qui a peut-être choqué à ce moment-là, mais justement, je ne veux pas qu'on puisse commencer à classer les personnes les plus en difficultés et dire qu'on va aider plus un certain type de personnes parce qu'ils sont Roms, d'autres parce qu'ils sont Syriens etc. Moi, je ne sais qu'une seule chose, c'est que sur le

territoire de Molenbeek-Saint-Jean, j'ai 1.200 personnes qui sont aidées par le service, quand on a parlé de moyens complémentaires pour les Roms ou pour d'autres, j'ai dit que je demandais des moyens suffisants pour gérer toutes les personnes qui sont sous le même statut et qui sont dans une situation de désœuvrement, de sans-papiers. Donc, je ne veux absolument pas entrer dans une logique de classification de la misère, soyons clairs ! Les prises en charge sont différentes, c'est vrai qu'un candidat réfugié, une fois qu'il devient réfugié reconnu, il a exactement les mêmes droits que n'importe quel citoyen et il sera aidé par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean avec les moyens qu'a le CPAS. Je serai toujours présent pour demander des moyens complémentaires, parce qu'ils ne sont pas suffisants pour le CPAS à Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Avant de passer au point suivant, je voudrais demander à tous les conseillers communaux qui sont encore là de ne plus s'éclipser, car nous avons un point difficile à l'ordre du jour du huis clos et il faut que tous les membres qui sont présents soient ici pour faire le quorum.